

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 06 décembre 2010

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 06 décembre 2010 à la salle municipale, de 20h00 à 20h36.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Réal Boissonneault
 André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

209-2010 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

210-2010 Adoption du procès-verbal du lundi 1^{er} novembre 2010.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er novembre 2010 est accepté tel que lu.

211-2010 Les Comptes.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

212-2010 Dossier CPTAQ Clément Chauvette avis de non conformité à la réglementation.

ATTENDU QUE suite à une plainte reçu qui nous informait que Monsieur Clément Chauvette résidait à l'étage supérieur de son garage;

ATTENDU QU'un avis de non-conformité a été envoyé à celui-ci par Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur municipal, afin qu'il se conforme en transformant son logement en simple bureau;

ATTENDU QUE Monsieur Chauvette a demandé et obtenu un permis pour effectuer des travaux et se rendre conforme;

ATTENDU QUE le permis arrivant à échéance, une lettre a été envoyée par l'inspecteur à Monsieur Chauvette lui demandant de céder une visite à sa propriété pour vérifier les travaux exécutés;

ATTENDU QUE lors de cette visite, l'inspecteur, accompagné de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, a constaté que les travaux effectués par le propriétaire ne reflétaient en rien ceux décrits sur le permis de construction puisque ledit propriétaire avait aménagé un logement complet avec salle de bain et cuisinette, rendant donc les travaux non conformes au permis émis et n'ayant ni demandé ni reçu de la CPTAQ une autorisation requise à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil enjoint Monsieur Clément Chauvette de se conformer à la Loi en modifiant les travaux effectués de façon à les rendre conforme au permis émis et ce, dans les dix jours de la réception dudit avis, sans quoi la municipalité se verra dans l'obligation de mandater le procureur de la municipalité, Me Jean Gagné, de toutes les mesures judiciaires nécessaires afin que le propriétaire se rende conforme à la réglementation municipale.

- 213-2010 Avis de motion pour le règlement numéro 305-2010 pour fixer le taux sur l'intermunicipalisation pour l'année 2011.
Le conseiller Yannick Trépanier donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 305-2010 pour fixer le taux de la taxe sur l'intermunicipalisation pour l'année 2011.
- 214-2010 Avis de motion pour le règlement numéro 306-2010 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de perception.
Le conseiller Réal Boissonneault donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 306-2010 pour fixer le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception.
- 215-2010 Demande de contribution 2011 pour le transport adapté Roulis-Bus.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte le budget de fonctionnement pour le transport adapté de Rouli-Bus. La contribution municipale pour l'année 2011 sera de 3 513,00 \$.
- 216-2010 Engagement de Monsieur Marc Laroche comme conducteur pour l'entretien des chemins d'hiver.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil municipal engage Monsieur Marc Laroche comme conducteur pour l'entretien des chemins d'hiver les fins de semaine et sur appel à un tarif horaire de 14,50 \$ ainsi que des frais surveillance de foin semaine qui est de 45,22 \$ qui sera indexé au coût de la vie. Un minimum de 4 heures lui sera payé pour l'ouverture des chemins. Ses frais de déplacement lui seront payés lors des tournées d'inspection selon la grille adoptée par le Conseil municipal.
- 217-2010 Autorisation signer entente avec Lynne Contant concernant la virée rang 7.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras conjointement avec le maire, Monsieur Louis Hébert à signer l'entente concernant la virée rang 7 avec Madame Lynne Contant.
- 218-2010 Contrat entretien patinoire avec Monsieur Éric Morissette.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel et résolu que le Conseil accepte de signer le contrat avec Monsieur Éric Morissette pour l'arrosage et la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2010-2011. Le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat.
- 219-2010 Nomination d'une responsable 2011 pour la bibliothèque.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil nomme Madame Hélène Provencher comme responsable pour la bibliothèque pour l'année 2011.
- 220-2010 Renouvellement de la cotisation FQM 2011.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation à la FQM pour l'année 2011 au montant de 994,75 \$ toutes taxes incluses.
- 221-2010 Renouvellement de la cotisation de la COMBEQ 2011 pour Monsieur Yvon Pellerin et Madame Marie-Pier Danis-Théberge.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise l'inspecteur municipal Monsieur Yvon Pellerin ainsi que l'adjointe de l'inspecteur, Madame Marie-Pier Danis-Théberge, à renouveler leur adhésion à la COMBEQ pour l'année 2011 au montant total de 430,00 \$ plus les taxes.

- 222-2010 Demande de contribution 2011 pour l'Association des loisirs des personnes handicapées du Centre-du-Québec.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise une contribution au montant de 200,00 \$ pour soutenir les activités de loisirs dédiées aux personnes handicapées du Centre-du-Québec;
- 223-2010 Autorisation signer entente relative à l'adhésion au service de dépôt direct avec la Banque Scotia.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer l'entente relative à l'adhésion au service de dépôt direct pour les taxes foncières avec la Banque Scotia.
- 224-2010 Demande de commandite pour l'École Cœur-Immaculé pour le bingo de Noël des petits de la maternelle.
Il est proposé par Sonia et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le versement d'un montant de 50,00 \$ à l'École Cœur-Immaculé en contribution pour le bingo de Noël des enfants de niveau préscolaire.
- 225-2010 Cotation BPR suivi pour zone inondable.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires présentée par la firme BPR au montant forfaitaire de 5 800,00 \$ plus les taxes applicables, pour le suivi du dossier de la zone inondable du développement, plus particulièrement :
- Tenir un appel conférence avec les représentants techniques du MDDEP pour établir les principaux éléments que devrait inclure une analyse de la cartographie des zones inondables sur la base des événements historiques;
 - Constituer un dossier technique et argumentaire permettant de caractériser l'évènement de mars 1989 en regard de la cartographie des zones inondables contenant entre autres les éléments suivants qui auront été validés avec le MDDEP :
 - Caractérisation hydrologique de la crue de mars 1989 en termes de récurrence (probabilité);
 - Recherche d'informations, enquête de terrain et rencontre des différents intervenants permettant de documenter cet évènement et numérisation des photos pertinentes permettant d'observer l'état de l'inondation;
 - Relevé d'arpentage pour établir une relation entre le niveau d'eau visible sur les photos et autres documents d'archives et le niveau géodésique de l'eau;
 - Cartographie de la zone inondable;
 - Rédiger une note technique;
 - Rencontre de travail avec les représentants du MDDEP pour présenter les résultats de l'analyse;
 - Intégrer les commentaires du MDDEP à la note technique et acheminer le dossier au MDDEP.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

212-2010, 216-2010, 218-2010, 220-2010, 221-2010, 222-2010, 224-2010 et 225-2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 07^{ième} jour du mois de décembre deux mille neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

226-2010

Clôture de la séance.

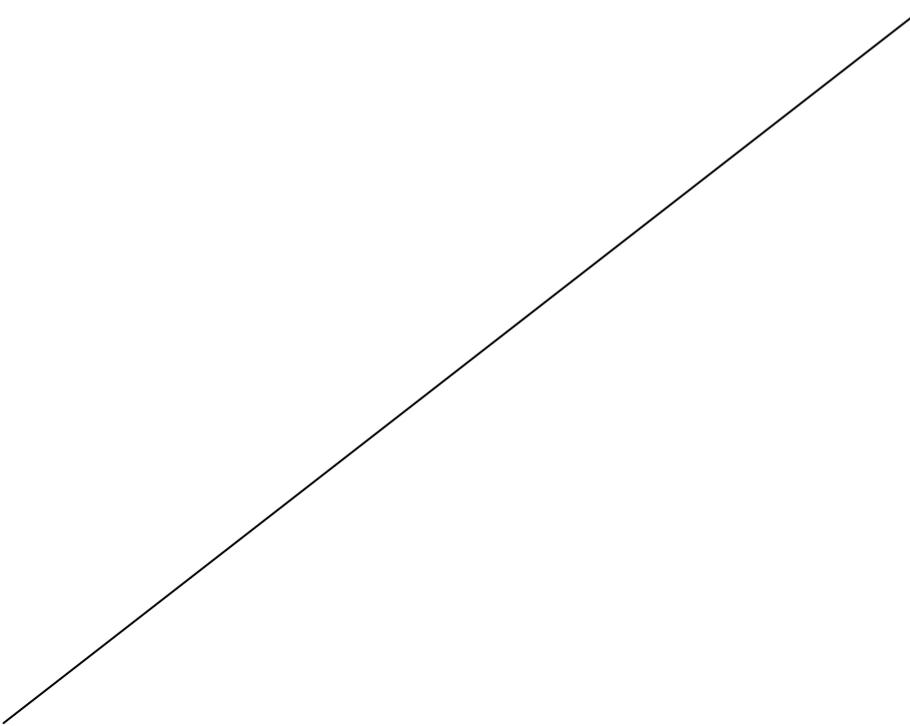
Il est proposé à 20h36 par Claude Bourassa que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Revenus spécifiques:	Budget 2010	Budget 2011	% Budget
Enlèvement ordure, récupération	119 113,00	123 790,00	9,13
Intérêt de banque	2 000,00	0,00	0,00
Intérêt sur arrérage de taxe	4 200,00	4 000,00	0,29
Droit mutation	12 000,00	17 000,00	1,25
Autres recettes de source locale	2 000,00	2 400,00	0,18
Autres recettes remboursement	3 000,00	3 500,00	0,26
Imposition droit (dérogation mineure)	1 200,00	800,00	0,06
Permis licence construction	1 200,00	1 700,00	0,13
Réseaux affaire sociale	6 000,00	6 000,00	0,44
Journal (publicité)	7 000,00	6 000,00	0,44
Subvention voirie	113 109,00	113 109,00	8,34
Subvention enlèvement neige	54 500,00	54 500,00	4,02
Transfert TVQ	18 600,00	27 800,00	2,05
Cours d'eau	-----	6 000,00	0,44
Location salle	1 500,00	1 600,00	0,12
Diversifications revenus & Terre publique	674,00	674,00	0,05
Subvention taxe d'accise	-----	-----	0,00
Remboursement capital intérêt (subvention)	18 912,00	18 300,00	1,35
Constat d'infraction (Sûreté du Québec)	7 000,00	7 000,00	0,52
Contribution Loisirs & Culture	5 000,00	5 000,00	0,37
Subvention voirie député	-----	7 000,00	0,52
Subvention transfert conditionnel	-----	-----	0,00
Subvention compensation mat. résid.	18 000,00	13 000,00	0,96
Appropriation du surplus	50 000,00	100 000,00	7,37
Péréquation	20 600,00	23 000,00	1,70
Taxes:			
Sécurité publique	143 386,00	146 215,00	10,78
Voirie	111 523,00	113 723,00	8,39
Intermunicipalisation loisir	1 200,00	1 200,00	0,09
Règlement d'emprunt (centre munic.)	39 830,00	40 615,00	3,00
Revenus base sur taxes foncières	477 954,00	503 632,00	37,14
Total des revenus	1 239 501,00	1 356 058,00	100,000

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 (suite)

DÉPENSES:	Budget 2010	Budget 2011	% Budget
Administration générale:			
Législation	37 633,00	37 492,00	2,76
Gestion financière et administrative	179 152,00	179 975,00	13,27
Évaluation	17 847,00	23 564,00	1,74
Greffe	-----	-----	0,00
Transport:			
Voirie municipale	280 645,00	292 504,00	21,57
Enlèvement de la neige	125 425,00	125 244,00	9,24
Éclairage des rues	8 000,00	8 500,00	0,63
Transport	5 405,00	5 013,00	0,37
Hygiène de milieu:			
Enlèvement des ordures	129 354,00	148 035,00	10,92
Sécurité Publique:			
Police	93 384,00	84 364,00	6,22
Incendie	122 746,00	128 942,00	9,51
Brigadière	4 970,00	4 945,00	0,36
Sécurité Civile (information)	-----	-----	0,00
Surveillance et entente SPAA	2 300,00	2 400,00	0,18
Fonds dépenses en immobilisation:			
Voirie municipale	51 335,00	101 891,00	7,51
Informatique	1 000,00	-----	0,00
Camion	-----	-----	0,00
Loisirs	-----	19 000,00	1,40
Frais de Financement:	-----	-----	0,00
Remb. intérêt (règlement d'emprunt)	51 505,00	52 000,00	3,83
Remb. Fonds roulement	24 000,00	24 000,00	1,77

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 (suite)

	Budget 2010	Budget 2011	% Budget
DÉPENSES: (suite)			
Urbanisme, Loisirs & Culture:			
Urbanisme	31 924,00	22 696,00	1,67
Bibliothèque	27 690,00	27 290,00	2,01
Loisirs	13 420,00	13 320,00	0,98
Parc	20 900,00	27 500,00	2,03
Culture	2 956,00	1 382,00	0,10
Salle municipale	7 910,00	7 820,00	0,58
Promotion développement		18 181,00	1,34
Total des dépenses	1 239 501,00	1 356 058,00	100,00

229-2010

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h10 par Yannick Trépanier que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras, secrétaire-trésorier
et directeur général

231-2010

Adoption du taux d'intérêt du règlement d'emprunt 2011. (suite)

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QU'une demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut;

QUE le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras sont autorisé à signer les documents.

232-2010

Autorisation pour l'emprunt par billet.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 250-2003, la Municipalité de Saint-Valère souhaite emprunter par billet un montant total de 74 900,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère avait (aura), le 13 décembre 2010, un montant de 74 900,00 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 552 634,00 \$, pour une (des) période(s) de 5 et 10 ans, en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 250-2003;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand, appuyé par Yannick Trépanier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 74 900,00 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 250-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	6 100 \$	13 décembre 2011
2.	6 400 \$	13 décembre 2012
3.	6 700 \$	13 décembre 2013
4.	7 000 \$	13 décembre 2014
5.	7 300 \$	13 décembre 2015
5.	41 400 \$ (à renouveler)	13 décembre 2015

232-2010 Autorisation pour l'emprunt par billet. (suite)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Valère émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 250-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Valère emprunte les 74 900,00 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du (des) règlement(s) numéro(s) 250-2003.

233-2010 Adoption de la politique contractuelle 2011

Il est proposé par Yvon Martel, et appuyé par André Normand d'adopter la politique contractuelle tel que présentée et déposée aux membres du conseil.
Voir copie de la politique en annexe.

234-2010 Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h30 par André normand que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier